

Cosmétiques : tout savoir sur les conservateurs Extrait du net 2019

Parabens, phénoxyéthanol, triclosan... Autant d'ingrédients souvent pointés du doigt en cosmétique. A tort ou à raison ? Les réponses des spécialistes.

Sophie Goldfarb

Cosmétiques : tout savoir sur les conservateurs

Sont-ils indispensables ?

Comme l'explique Anne Dux, directrice des affaires scientifiques et réglementaires de la Fédération des entreprises de la beauté (Febea) : « Ils sont là pour conserver le cosmétique, parer à sa contamination microbienne et éviter au consommateur d'avoir un problème de santé ou de devoir jeter le produit avant la fin de sa durée de conservation après ouverture. » D'ailleurs, la loi exige de tout cosmétique mis sur le marché qu'il puisse se protéger d'une contamination externe, et qu'il soit certifié par un toxicologue. « Il faut dédramatiser les conservateurs, indispensables dans la majorité des cas », assure Isabelle Benoit, directrice générale de Bionucléi/Groupe Naos (Esthederm, Bioderma, Etat Pur). Pour comprendre leur utilité, il faut savoir que les germes peuvent se développer et se propager dès qu'un produit (cosmétique ou non) contient plus de 20 % d'eau.

Combien en existe-t-il ?

Si cinquante-neuf conservateurs sont autorisés par le Règlement cosmétique européen, seulement vingt sont réellement utilisés, choisis suivant la formule, la galénique, le pH et la zone d'application. Les plus connus sont les parabens (quatre sur les neuf, prouvés inoffensifs, sont encore autorisés), le phénoxyéthanol, les MIT et MCIT, le DMDM, le triclosan... Sur le cas épineux des parabens, tous les industriels admettent aujourd'hui les avoir bannis trop vite, sous la pression médiatique. « Les parabens autorisés (méthyl, éthyl, propyl et butylparabens) sont d'excellents conservateurs, à large spectre, ayant très peu d'effets secondaires, et sur lesquels on a un très bon recul, contrairement à ceux utilisés plus récemment », précise le Dr Stéphane Pirnay, toxicologue et fondateur du cabinet d'expertise toxicologique Expertox. La charte bio, elle, en autorise cinq : les acides salicylique et déshydroacétique, les acides benzoïque et sorbique et leurs dérivés (sorbate de potassium, benzoate de sodium), et l'alcool benzylique.

Que leur reproche-t-on ?

On pourrait les comparer aux antibiotiques. « On leur demande de tuer les mauvais germes, ils ont donc des effets secondaires potentiels, comme tout biocide ou médicament », explique le Dr Pirnay. Certains sont potentiellement irritants ou allergisants (MIT, DMDM, acide benzoïque...), tandis que d'autres sont suspectés d'être reprotoxiques, perturbateurs endocriniens ou cancérigènes. Mais « l'état des connaissances évolue, et on réévalue les seuils le cas échéant », admet le toxicologue. Le problème : nombre d'études se contredisent sur leurs risques. Dès lors que l'un d'entre eux est incriminé, des études approfondies sont réalisées par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), le SCCS (Scientific Committee on Consumer Safety), rattaché aux instances européennes, ou menées dans le cadre du règlement européen Reach. Si celles-ci confirment les suspicions, la molécule est retirée de la liste autorisée ou son utilisation est limitée. C'est le cas des MIT, prouvées allergisantes et désormais interdites dans les produits non rincés (et quasiment abandonnées par les industriels). « Il y a un travail drastique de la communauté scientifique sur le sujet. On étudie constamment le ratio bénéfice/risque », ajoute Isabelle Benoit.

Anne Dux précise : « Les conservateurs autorisés sont dosés dans les produits à une concentration cent fois inférieure à celle produisant le moindre effet toxique. Ils constituent un risque, mais en aucun cas un danger. » Cela étant, certains leur reprochent aussi leur lente dégradation et la bioaccumulation possible dans l'organisme, augmentée par le fait que les conservateurs utilisés en cosmétiques sont aussi présents dans d'autres produits (médicaments, aliments...) et qu'il y aurait un risque de « surexposition » non prise en compte par les autorités sanitaires. Car les toxicologues certifient pour l'instant produit par produit. Comme le reconnaît le Dr Pirnay : « Il y a une difficulté de l'évaluation du risque. Nous évaluons l'exposition jour par jour et non sur toute une vie. C'est là l'avenir de la toxicologie. »

Comment limiter leur utilisation ?

Il faut savoir que « les produits nécessitant le plus de conservateurs sont ceux qui contiennent beaucoup d'eau et sont conditionnés dans des gros contenants. Mais le pire, ce sont les pots dans lesquels on va plonger les doigts – porteurs de germes – un nombre élevé de fois. Et encore plus si la PAO (période après ouverture) indique douze à dix-huit mois », explique Cyrille Telling, fondateur de Novexpert. Si l'on veut les éviter le plus possible, on oublie donc les crèmes visage et corps en pots ou les eaux micellaires en grands contenants, et l'on privilégie les flacons « airless ».

Pourquoi certains produits sont « sans conservateurs » ?

Les cosmétiques dits anhydres (sans eau) comme les huiles et les beurres, les produits solides (les rouges à lèvres, les crayons et les poudres) et les produits alcoolisés (parfums) n'ont pas besoin de conservateurs. Mais certaines formules, notamment en cosmétique bio, utilisent des bactéricides qui ne sont pas listés comme conservateurs, mais sont employés comme tels : huiles essentielles et alcool. Et peuvent ainsi indiquer « sans conservateurs ».

le 09/04/2019